



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-045  
7-10

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, M. Pierre RABILLER

Absente excusée :

Mme Sophie FOUCAUD donne procuration à Michel MARTIN

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### **Demande de subvention au titre du Fonds Vert – rénovation énergétique partielle de l'école maternelle Jacques Prévert**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi de Finances pour 2023 créant le fonds vert,  
Vu la circulaire du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 14 décembre 2022 fixant les modalités de déploiement de ce fonds,  
Considérant que ces travaux visant à rendre les bâtiments publics moins énergivores sont programmés en 2024,  
Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert (Rénovation énergétique des Bâtiments Publics)

La commune a engagé des travaux de rénovation énergétique partielle à l'école maternelle Jacques Prévert : menuiseries intérieures et extérieures, abaissement des plafonds, isolation, charpente, électricité, ventilation, revêtements de sol, peinture et chauffage.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Objet	Dépenses prévisionnelles (€ H.T.)	Recettes prévisionnelles (€)
Menuiseries extérieures et intérieures	44 100.00	
Cloisonnements, faux plafonds, isolation	37 400.00	
Revêtements de sols souples et peinture	19 100.00	
Charpente	5 000.00	
Electricité	25 000.00	
Chauffage, ventilation	73 000.00	
Honoraires	18 828.00	
Contrôle technique et mission SPS	1 762.00	
Divers et imprévus	7 500.00	
Subvention D.E.T.R. verte 2024		92 676.00
Subvention fonds vert sollicitée		92 676.00
Commune Les Lucs-sur-Boulogne		46 338.00
<b>Total</b>	<b>231 690.00</b>	<b>231 690.00</b>

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux susmentionnés,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,
- Sollicite l'autorisation de l'Etat afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger  
Gaborieau  
Date de signature : 22/05/2024  
Qualité : Maire des  
Lucs-sur-Boulogne



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-047

7-10

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, M. Pierre RABILLER

Absente excusée :

Mme Sophie FOUCAUD donne procuration à Michel MARTIN

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Tarifs des repas au restaurant scolaire et modalités de la facturation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Vu l'avis de la commission en date du 18 avril 2024,

Martine Gratton, adjointe, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour la distribution des repas au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 : soit +0.20 € par repas.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- Autorise la mise en place d'un forfait mensuel linéaire calculé sur l'année scolaire avec régularisation le mois suivant pour les éventuelles absences à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Désignation du tarif	Lieu de domicile de l'enfant (par repas, en €)		
	Les Lucs-sur-Boulogne	Beaufou	Autres Communes
<b>Régulier</b>	<b>4.20</b>	<b>4,45</b>	<b>4,75</b>
- 25% régulier*	<b>3.20</b>	<b>3,39</b>	<b>3,61</b>
<b>Temporaire Régulier</b>	<b>4.80</b>	<b>5.00</b>	<b>5.35</b>
- 25% temporaire régulier*	<b>3,65</b>	<b>3,80</b>	<b>4,06</b>
<b>Occasionnel</b>	<b>6,05</b>	<b>6,15</b>	<b>6,50</b>
- 25% Occasionnel*	<b>4,59</b>	<b>4,66</b>	<b>4,93</b>

\*-25% applicable uniquement à partir du 3<sup>ème</sup> enfant



Il est retenu 1 jour de carence par absence et par semaine (pas de carence si la famille a prévenu une semaine avant l'absence).

Adulte (par repas, en €)	<b>7.10</b>
--------------------------	-------------

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger  
Gaborieau  
Date de signature : 22/05/2024  
Qualité : Maire des  
Lucs-sur-Boulogne



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-048  
7-10

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, M. Pierre RABILLER

Absente excusée :

Mme Sophie FOUCAUD donne procuration à Michel MARTIN

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Restaurant scolaire : participation financière de la Commune de Beaufou

Vu l'avis de la commission en date du 18 avril 2024,

Martine Gratton, adjointe, propose d'approuver la participation financière de la Commune de Beaufou pour les repas des enfants domiciliés sur son territoire et fréquentant le restaurant scolaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 : à hauteur de 0.50 € par repas.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Dit que la participation financière de la Commune de Beaufou pour les repas des enfants domiciliés sur son territoire et fréquentant le restaurant scolaire des Lucs-sur-Boulogne applicable à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 s'élève à hauteur de 0.50 € par repas
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger  
Gaborieau  
Date de signature : 22/05/2024  
Qualité : Maire des  
Lucs-sur-Boulogne



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-049

9-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, M. Pierre RABILLER

Absente excusée :

Mme Sophie FOUCAUD donne procuration à Michel MARTIN

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Mise à jour du règlement intérieur du restaurant scolaire

Vu l'avis de la commission en date du 18 avril 2024,  
Martine Gratton, adjointe, propose de mettre à jour le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal concernant la discipline et l'échelle des sanctions.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la mise à jour du règlement intérieur du restaurant scolaire joint en annexe

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger  
Gaborieau  
Date de signature : 22/05/2024  
Qualité : Maire des  
Lucs-sur-Boulogne